

Le - 2 JUIL. 2013

DGS
Pôle services urbains
Direction maintenance des
bâtiments
Service Moyens de la
Maintenance

A.D.M.I.S SERVICES
MONSIEUR LE PRESIDENT
DOMAINE DE LA METAIRIE DUBRAUD
33920 SAINT CHRISTOLY DE BLAYE

Objet : Abandon de toutes références à la certification de service APSAD. Acceptation de l'adhésion à la charte ADMIS SERVICES comme équivalence APSAD pour toutes soumissions aux appels d'offres relatifs à la pose et maintenance des extincteurs.

SD/SL

Références
D-LV2013-5745

Monsieur le Président,

La ville de REIMS accuse réception de votre courrier en date du 29 mai dernier relatif à l'objet précité.

Affaire suivie par
Séverine DELIEGE

Téléphone
03.26.77.72.60

E-mail
severine.deliege@mairie-
reims.fr

Nous prenons acte de la lettre de la Direction des Affaires Juridiques relative à l'évaluation des capacités professionnelles, techniques et financières en date du 27 mars 2013. A ce titre, nous vous informons que depuis de nombreuses années, les services de la ville de Reims et de REIMSMETROPOLE demandent systématiquement, dans les pièces du dossier de consultation des entreprises, de fournir des certifications ou des équivalents complétés par des certificats de capacité produits par d'autres établissements.

En conclusion, dans l'hypothèse où un candidat présenterait une certification relevant de la charte ADMIS Services, dont vous êtes le représentant, celle-ci serait reconnue comme équivalente.

16 bd Dieu Lumière
51100 REIMS

En espérant avoir répondu à vos interrogations, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Téléphone
03.26.77.72.70

Fax
03.26.77.72.73

Par délégation de Madame la Maire
Le Directeur Général
des Services Techniques,

Jean-Pierre AUGER

Toute correspondance
doit être adressée à
Mme la Maire

Hôtel de Ville
51096 Reims cedex
www.reims.fr